

Objet : Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République française,
M. Emmanuel Macron,

Paris, le 24 04 2020

Monsieur le Président de la République,

Depuis votre second discours, durant la pandémie qui traumatise la France, notre profession n'a plus entendu les mots qui la créditent d'une existence officielle parmi les professionnels de santé. La Profession des Chirurgiens-dentistes s'en émeut.

De nombreux praticiens se sont bénévolement impliqués dans l'effort qui était nécessaire, tous se sont démunis de leurs moyens de protection par des dons aux hôpitaux, pour sauver des vies humaines.

Les organisations Ordinale, syndicales, associatives se sont mobilisées sans compter pour organiser la gestion des soins d'urgence pendant cette pandémie et pour tenter de subvenir aux besoins.

Maintenant, après ce long intermède contraint, la demande de soins dentaires se fait pressante. Or, toute la filière qui dépend de notre activité doit affronter, outre le défi de santé publique lié à la crise pandémique, un défi économique en raison de notre longue inactivité. Une inactivité qui débouche de plus sur une sortie de confinement qui sera progressive.

Aujourd'hui, la Société Odontologique de Paris (SOP), société savante dont la voix est écoutée dans la profession, a jugé qu'il était de son devoir de s'impliquer.

Elle veut redire combien la discipline et la solidarité seront les seules règles qui permettront à la « *Profession de sortir par le haut du confinement* » comme l'a souligné le Président de l'Ordre National, Serge Fournier.

La coopération de tous s'impose. Mais nous ne serons jugés efficaces, que si nous parvenons à avancer des propositions qui permettent à la Profession de sortir plus forte de l'épreuve.

Reprendre une activité de soin lors du dé-confinement, implique de se trouver à nouveau en première ligne, et de pouvoir exercer dans les conditions de sécurité requises, pour affronter le risque pandémique.

En conséquence la SOP formule une mise en garde : la profession se doit de relever d'un niveau supplémentaire les règles d'asepsie qu'elle observe et qu'unaniment la communauté médicale juge déjà élevées.

Pour cela, il faudra actualiser les manuels qualité en fonction des recommandations institutionnelles et en respecter l'esprit. (Nous publierons dans les prochains jours une synthèse du rehaussement des précautions sanitaires applicables aux cabinets dentaires.)

C'est pourquoi chaque professionnel de santé, chirurgien-dentiste, doit s'imposer la discipline de ne reprendre son activité de soin qu'à la condition de disposer des moyens de protection indispensables, alors que trop peu est fait pour lui permettre de s'équiper.

Être en première ligne signifie aussi, dans notre esprit, être à même de disposer des moyens de dépistage qui permettent aujourd'hui d'appréhender la réalité de la pandémie.

Aussi, la SOP considère que les pouvoirs publics ont l'opportunité de s'appuyer sur la profession pour lui confier une mission de dépistage à visée préventive, au moyen

de tests salivaires et sérologiques et, en conséquence, pour recueillir les données épidémiologiques via, par exemple, le réseau ReCOL qui assure déjà des missions de cet ordre sur notre territoire.

Le risque de contamination des personnels soignants (praticiens et assistant(e)s) et le risque de contamination croisée des populations seraient ainsi prévenus.

En le faisant savoir, la confiance des patients sera restaurée et une normalisation de l'exercice professionnel sera accélérée.

La question de la nature des tests à mettre en œuvre se pose.

Le test salivaire EasyCov - si l'étude en cours est concluante - les tests RT-LAMP dont la fiabilité a été prouvée permettent d'obtenir un résultat en quinze à trente minutes environ, un délai compatible avec notre champ d'activité de soin.

La SOP en appelle à ce que ces tests, lorsqu'ils seront validés et mis sur le marché, soient à la disposition des chirurgiens-dentistes en priorité.

Elle en appelle aussi à ce que cet acte de dépistage et de prévention soit intégré à la nomenclature par les Caisses d'assurance maladie et les mutuelles.

L'introduction de ces tests permettra, en facilitant la reprise d'activité des praticiens, de maintenir des emplois.

Nous attendons Monsieur le Président de la République un geste fort en réponse à l'effervescence qui règne dans toute la filière du monde de la chirurgie-dentaire.

J'ai l'honneur, Monsieur le Président de la République, de vous prier d'agréer l'expression de notre très haute considération.



Docteur Marc Roché,
Président de la Société Odontologique de Paris

et les membres du Conseil d'Administration :

Docteur Chloé Barbant

Docteur Jean-François Chouraqui

Docteur Benjamin Darmon

Docteur Meyer Fitoussi

Docteur Gilles Guez

Docteur Romain Jacq

Docteur Mathilde Jalladaud

Docteur Gérard Mandel

Docteur Dominique Martin

Docteur Philippe Milcent

Docteur Philippe Safar

Docteur Sylvie Saporta

Docteur Bernard Schweitz

Docteur Bertrand Tervil